VULBENS Accusé de viols sur enfants, l'accusé a été condamné à 20 ans de réclusion criminelle par la cour d'assises

« Il n'y a pas de limite au pire »

O ans de réclusion criminelle avaient été réclamés ar l'avocat général pour es viols sur des enfants vec actes de torture. 'accusé a été condamné à O ans de réclusion.

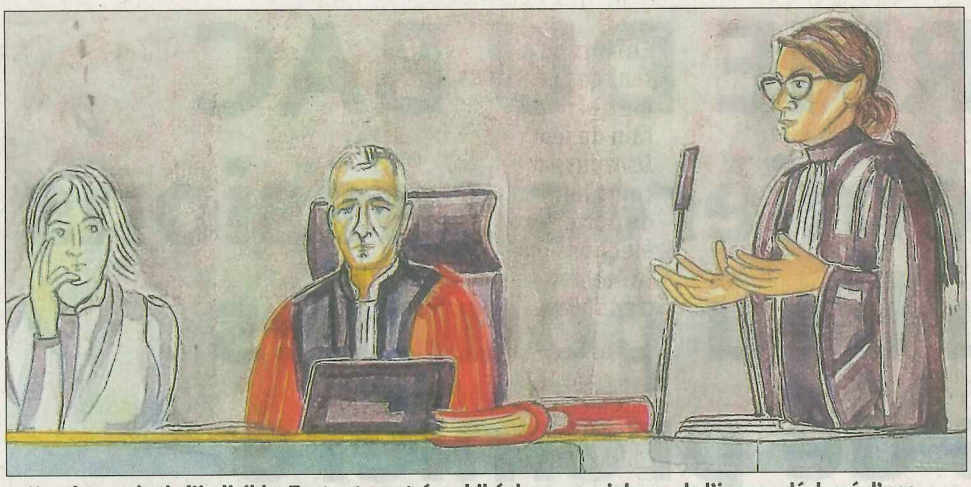

« C'est le procès de l'indicible. Tout est montré, exhibé dans une violence de l'image, déclamé d'une manière glaciale » ponctue l'avocat général avant de réclamer 30 ans de réclusion criminelle avec une période de sûreté de 20 ans. Dessin Emmanuelle PAOLILLO

"Est-ce que tu m'as vraiment aimé comme lleul ? Qu'est-ce que ça t'a aporté de me faire du mal ?" Luettes rondes sur visage pouon aux joues pleines, Léo (*), 2 ans, a couché sur une feuille l'écolier toutes ces questions ui tournent en boucle dans sa ête depuis maintenant trois ns. Depuis ce jour où, malade, a mère réconfortait ce petit orps fiévreux quand il a brutaement rejeté ses caresses en diant : « C'est parrain qui fait a ». Elle n'a d'abord pas voulu e croire. « Romu était un ami » lisse-t-elle. « Je n'ai pas d'enant, lui avait-il dit, lorsqu'elle ttendait Léo. Est-ce que je ourrai être parrain ? »

Quatre mois vont encore se asser avant que son petit bonomme refasse une allusion. « Tu sais, les gendarmes vont te nettre en prison si tu mens », ui dit-elle. Comme pour conjuer ce drame qu'elle sent se forner. Mais Léo ne cille pas. Le 5 mars 2017, il ouvre grand les annes et raconte ce que « parain fait avec son tructruc et vec celui de Coline (*), sa petie voisine ».

« Léo, c'est le super-héros de ette histoire. Il a sauvé Coline t il a sauvé d'autres petites roies à venir » affirme Me Lyonnaz, pour la partie civie, dans une vibrante plaidoirie. Le conseil nourrit toutefois de sombres inquiétudes pour son avenir. « Cette affaire, c'est la moitié de sa vie. Deux ans et demi de viols et autant de procédures avant le procès. Le pire a été atteint dans ce dossier » souffle Me Lyonnaz. « Nous sommes dans l'indicible. Jamais dans une cour d'assises, on n'a projeté (NDLR : une vidéo a été visionnée à huis clos total) un viol aussi méticuleux, avec des mises en scène pensées, sur des enfants de 6 à 9 ans, avec des actes de torture (circonstances aggravantes) ». Et le conseil du barreau d'Annecy de se lancer dans un décompte macabre. « Un viol, une vidéo. L'expert de la police scientifique a relevé 474 vidéos pédopornographiques mettant en scène Léo et Coline. Vous avez pris votre pied en les voyant souffrir avec ces actes avilissants » dit-elle en regardant l'accusé droit dans les yeux. Derrière le box, Romuald Rebotton demeure [illegible] Tout juste son pied tape le sol.

« L'impression qu'il préparait l'industrialisation de la pédophilie » »

« Il est allé crescendo dans son mode opératoire, dans la gravité des faits. Il a fait la sinistre démonstration qu'il n'y a pas de limite au pire » conclut, avec grande justesse, Me Delzant, pour la partie civile.

« Il m'obligeait à faire des choses que je ne voulais pas du tout. Un jour, j'étais sur le balcon et j'ai vu ma mère en bas de l'immeuble. J'ai voulu lui dire à ce moment-là mais Romuald Rebotton était derrière moi, je n'ai pas réussi. J'avais peur de lui. » Coline, 12 ans, tire sur les manches de son sweat-shirt violet. Devant le président de la cour d'assises, elle hoquette. « Pourquoi il nous a fait du mal ? On ne lui a rien fait, nous. »

« Je le connaissais du boulot, on s'entendait bien. Je l'ai invité à venir à la maison. Un parent devrait toujours croire ce que disent les enfants » déclare ce père d'une autre victime abusée, rongé par la culpabilité. « Romuald Rebotton était sous leurs yeux mais ils ne l'ont pas vu. Il a trahi la confiance de tout le monde, de la famille, des enfants, de l'institution judiciaire » dit Me Huissoud, pour la partie civile. Et Me Jullien, pour la partie civile, de frissonner d'effroi au souvenir des plans de cette "Maison de mes rêves" retrouvés dans les ordinateurs de l'accusé. « On avait l'impression qu'il préparait l'industrialisation de la pédophilie » lâche-t-il, en pensant inévitablement à la maison de l'horreur de Dutroux. « Il avait déjà des fiches par enfant, comme autant de produits. »

« Pourtant, il les a aimés ces enfants. Il a honte, il l'a dit : "Je suis un criminel, un salaud" » confirme Me Fourrey, pour la défense. « Mais depuis tout petit, dans ce contexte familial incestueux, le sexe est omniprésent. Il a su cacher sa perversité aux yeux de tous. Reste que reconnaître les faits, a dit le psychiatre, c'est déjà un pas en avant. » Le conseil de Lyon refute le calcul fait par la partie civile. « Il a reconnu une vingtaine de viols » et s'oppose aux actes de torture. « Pour qu'ils soient retenus, il faut que ces actes soient concomitants aux viols, et la preuve n'est pas apportée ».

Les actes de torture n'ont pas été retenus par la cour. Romuald Rebotton a été condamné à 20 ans de réclusion criminelle, avec une période de sûreté à hauteur des deux tiers et dix ans de suivi sociojudiciaire avec injonction de soins.

Krystel BABL

(*) Prénoms d'emprunt.

REPÈRES

- 2017 : à la suite de la plainte d'un enfant, un homme est interpellé à Vulbens. Une perquisition mettra au jour des ordinateurs, des caméras et des appareils photo. La police scientifique découvrira plus d'un million de photos (dont 400 000 effacées) et 8 000 vidéos.
- 9 mars : il est renvoyé devant la cour d'assises de Haute-Savoie pour dix chefs d'accusation, dont viols avec actes de torture ou de barbarie